



# La lettre des Certifiés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

<b>Christian BASSET</b>	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
<b>Christine MOINE-UIBER</b>	LPO Hôtelier Tourisme Gascogne à TALENCE Responsable académique 2nd degré
<b>Evelyne FAUGEROLLE</b>	Collège Les Lesques à LESPARRÉ Elue à la CAPA des certifiés
<b>Patricia ESCAPIL</b>	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés
<b>Laurence NAUMOT</b>	LG René Cassin à BAYONNE Elue à la CAPA des certifiés
<b>Vincent FAUVEL</b>	Collège Anatole France à CADILLAC Elu à la CAPA des certifiés
<b>Evelyne BRUN</b>	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Elue à la CAPN des Certifiés
<b>Catherine AMBEAU</b>	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°7  
15 janvier 2013



**Toute l'équipe militante du SE-UNSA de Bordeaux  
vous présente à toutes et à tous  
ses meilleurs voeux pour 2013.**

## AVANCEMENT D'ECHELON des Certifiés

La CAPA s'est déroulée le 19 décembre 2012. Vous trouverez sur le site du SE-UNSA de l'académie de Bordeaux les barèmes des derniers promus au Grand Choix et au Choix pour chacun des échelons. Tous les collègues adhérents du SE-UNSA et promouvables ont été informés du résultat les concernant par courrier.

A cette occasion, dans sa déclaration préalable, le SE-UNSA a rappelé l'importance des promotions par avancement d'échelon, qui en ces temps de gel du point d'indice ajouté à l'augmentation des cotisations retraite, est l'unique façon de faire progresser le pouvoir d'achat. De même, nous avons une nouvelle fois dénoncé "le jour de carence" et demandé sa suppression.

**Lire les barèmes des derniers promus (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article590>)**

## NOTATION ADMINISTRATIVE 2012/2013

La campagne de notation administrative se déroule jusqu'au 5 février 2013.

Rappel de certaines règles :

- Augmentation maximum de 0,5 point pour toute note inférieure à 39 et de 0,1 point pour les notes comprises entre 39 et 40, dans les limites fixées par les grilles de référence.
- Pour toute note hors limites des grilles, pour toute augmentation supérieure à celles indiquées ci-dessus, pour toute baisse de note, un rapport circonstancié du chef d'établissement est exigé.

Vous pouvez demander un entretien à votre chef d'établissement en particulier si vous n'êtes pas d'accord avec sa proposition de note.

Les TZR sont notés dans leur établissement de rattachement administratif (RAD pérenne).

Vous pouvez contester la note attribuée par le chef d'établissement jusqu'au 15 février, et la note harmonisée par le rectorat jusqu'au 26 mars. Dans tous les cas, nous envoyons un double de votre courrier de contestation. La CAPA qui examine les contestations des notes administratives est prévue le vendredi 7 juin 2013.

**Lire circulaire rectorale et grille de référence :** <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489>

## RECONVERSION PROFESSIONNELLE pour 2013/2014

La circulaire rectorale qui précise les conditions de demande et de mise en oeuvre d'une qualification professionnelle ou d'une reconversion professionnelle pour l'année scolaire 2013/2014, a été publiée le 7 janvier 2013.

La reconversion permet à l'enseignant de changer de discipline, voire de corps, à l'issue d'un protocole de reconversion d'une durée d'un an voire deux.

Le collègue en reconversion reste titulaire de son poste pendant la durée de sa reconversion. Après validation de sa reconversion, il participe au mouvement intra-académique dans sa nouvelle discipline ou son nouveau corps. Il bénéficie d'une bonification de 1 500 points sur le voeu département correspondant à son ancienne affectation (poste fixe ou ZR).

**Les demandes** (annexe 3 de la circulaire rectorale) **sont à déposer avant le 11 février 2013 au secrétariat du proviseur.**

Nous faire parvenir un double de votre demande.

**Lire la circulaire rectorale** (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article386>)

## HORS CLASSE

La circulaire rectorale vient d'être publiée. Les critères de barème utilisés pour établir le classement sont identiques à ceux de l'an passé. Tous les collègues à partir du 7ème échelon de la classe normale sont concernés, et peuvent donc enrichir leur dossier sur I-Prof jusqu'au 22 janvier.

Les chefs d'établissement donneront leurs avis entre le 23 janvier et le 7 février, les inspecteurs entre le 12 février et le 1er mars.

**La CAPA compétente pour l'accès à la hors classe des Certifiés se déroulera le vendredi 7 juin 2013.**

Les fiches de suivi syndical vous parviendront par courrier dans les jours qui viennent.

## CARTE SCOLAIRE - D.G.H.

L'académie de Bordeaux s'est vu accordée par le ministre une dotation pour l'année scolaire prochaine de 340 postes par rapport à cette année.

La proposition de répartition départementale de ces moyens par le recteur qui sera présentée au Comité Technique Académique du lundi 14 janvier attribue des postes supplémentaires à chacun des cinq départements de l'académie :

Dordogne : + 21  
Gironde : + 141  
Landes : + 67  
Lot et Garonne : + 10  
Pyrénées Atlantiques : + 14,5

Le reste des moyens supplémentaires devrait être prioritairement alloué au remplacement.

Les D.G.H. devraient arriver dans les établissements dès la semaine prochaine. N'hésitez pas à contacter les sections départementales du SE-UNSA pour les tenir informées des discussions qui vont se tenir dans vos établissements, des votes des Conseils d'Administration et des difficultés éventuelles. Des Comités Techniques Départementaux se dérouleront sur cette question dans les départements dès les premiers jours de février.

## Concours réservés

Des concours réservés pour le recrutement de professeurs certifiés, de professeurs d'EPS et de CPE sont organisés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Toutes les précisions et informations sont contenues dans la note de service n°2012-200 du 17/12/2012 publiée au BO n° 47 du 20 décembre 2012.

Sont concernés les M.A., les contractuels en CDI et en CDD sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'affectation et d'ancienneté.

Inscription par Internet : [www.education.gouv.fr/siac2](http://www.education.gouv.fr/siac2)  
**du 15 janvier 2013 à 12 h au 21 février 2013 à 17 h.**

Si vous connaissez des contractuels, n'hésitez pas à les informer et à les diriger vers nous pour toutes demandes d'informations ou de précisions : conditions de diplômes, d'ancienneté, nature des épreuves, date des épreuves, inscriptions à plusieurs concours,...

En savoir plus : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article593>

## Devenir agrégé par liste d'aptitude

Les enseignants certifiés peuvent accéder au corps des agrégés en s'inscrivant sur la liste d'aptitude dès lors qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- Etre âgé d'au moins 40 ans au 01/10/2013.
- Justifier de 10 ans de service effectif d'enseignement dont 5 ans dans leur corps.

L'inscription se fait via I-Prof  
**du mercredi 9 au jeudi 31 janvier 2013**

et se compose de la mise à jour du CV et de la rédaction d'une lettre de motivation **en ligne** dans la rubrique "les services / complétez votre dossier".

Lire la circulaire rectorale : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article597>

### Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

### N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.*

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20  
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>